



République Française  
Département VAL D'OISE  
**SICTEUB**

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 13/11/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	24	25

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2019, le 13 Novembre à 18:00, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni en Mairie d'Asnières sur Oise, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 06/11/2019.

**Présents** : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. BILLIERE Bernard, M. VARON Bernard, M. VERNIER Philippe, M. BACLET Gilles, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. LEDRU Gilles, M. RICHARD Eric, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. BRUNETEAU Claude, M. RIVET Claude, M. MONNEINS François, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, Mme DAUPTAIN Marie-Hélène, M. DUPUTEL David, M. LECLAIRE Patrice, M. ALATI Jacques, M. LE MESTRE Claude  
Suppléant(s) : Mme DAUPTAIN Marie-Hélène (de M. ZADROS Richard)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DUFUMIER Dominique à M. DESSE Daniel

Excusé(s) : M. RINCHEVAL Alain, M. MULLER Patrick, M. EUZET Olivier, M. ZADROS Richard, Mme LECOMTE Valérie

Absent(s) : Mme CLAISEN-BARTHELEMY Audrey, M. SCHMITT Georges, M. GAUBOUR Jacques, M. CASSILDE Max, M. BARA Mourad, M. LAMBLIN Christian, M. ROUET François, M. FLAHAUT Richard, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme GUEDON Lucienne, Mme GREMEAUX Reine, M. CAILLAUD Pascal

**A été nommé(e) secrétaire** : M. ALATI Jacques

### 2019-030 – Modification des statuts du syndicat au 1er Janvier 2020

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

**VU** la loi n°2018-702 du 3 Août 2018 relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

**VU** l'arrêté interpréfectoral du 4 Juillet 1974 autorisant la création du SICTEUB

**VU** l'arrêté interpréfectoral du 21 Septembre 1978 autorisant la modification des statuts du SICTEUB

**VU** l'arrêté interpréfectoral du 5 Octobre 1979 autorisant l'adhésion des communes de Plailly, Mortefontaine et Noisy sur Oise au SICTEUB

**VU** l'arrêté interpréfectoral du 24 Janvier 1984 autorisant la modification de l'article 8 des statuts du SICTEUB

**VU** l'arrêté interpréfectoral du 16 Juillet 1990 autorisant l'adhésion de la commune de Jagny sous Bois au SICTEUB

**VU** l'arrêté interpréfectoral du 22 décembre 1994 autorisant l'extension des compétences du

SICTEUB

**VU** l'arrêté interpréfectoral du 25 Juin 1998 autorisant la mise à jour des statuts du SICTEUB

**VU** l'arrêté interpréfectoral du 11 Octobre 2002 autorisant la modification des statuts du SICTEUB

**VU** l'arrêté interpréfectoral du 2 Octobre 2008 portant adhésion de la commune de Coye la Forêt et modification des statuts du syndicat

**VU** l'arrêté interpréfectoral du 12 Janvier 2012 portant transfert de la compétence assainissement non collectif au SICTEUB

**VU** l'arrêté du 9 Décembre 2013 du préfet de l'Oise relatif à la réduction des compétence du Syndicat intercommunal à vocations multiples de Plailly-Mortefontaine, la compétence assainissement du syndicat étant restituée aux deux communes précitées en vue de son transfert au SICTEUB à compter du 1er Janvier 2014

Vu l'arrêté du 16 Décembre 2013 du préfet du Val d'Oise portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal à vocations multiples de Viarmes-Asnières sur Oise, la compétence assainissement du syndicat étant restituée aux deux communes précitées en vue de son transfert au SICTEUB à compter du 1er Janvier 2014,

**VU** la délibération du 4 Juillet 2013 du comité syndical du SICTEUB approuvant la modification des articles 3 et 14 de ses statuts, portant sur l'extension de sa compétence assainissement collectif à la partie investissement des réseaux communaux d'eaux usées notifiée par courrier daté du 19 Juillet 2013 aux maires des communes membres,

**VU** l'arrêté interpréfectoral du 31 Décembre 2013 portant modification des articles 3 et 14 des statuts du SICTEUB à compter du 1er Janvier 2014

**Considérant** le transfert de la compétence assainissement (eaux usées et eaux pluviales) des communes aux communautés d'agglomération au 1er Janvier 2020 et aux communautés de communes au 1er Janvier 2026.

**Considérant** que les EPCI à Fiscalité propre peuvent s'ils le souhaitent transférer la compétence assainissement dans sa globalité au SICTEUB, exerçant déjà la compétence eaux usées.

**Considérant** qu'il convient de modifier les statuts dans ce sens.

**Considérant** qu'en article 1, le syndicat deviendrait un syndicat mixte fermé avec l'intégration de la communauté d'Agglomération de Roissy Porte de France représentant les communes de Fosses, Marly la Ville, Survilliers et Saint Witz,

**Considérant** en article 3 que la compétence assainissement collectif reste obligatoire pour les communes membres et la communauté d'agglomération. La compétence assainissement non collectif reste à la carte.

**Considérant** en article 4 que la compétence eaux pluviales urbaines devient obligatoire pour la communauté d'agglomération et à la carte pour les communes désirant transférer la compétence EPU directement au syndicat. Cette compétence sera financée par la participation des collectivités membres en fonction d'un chiffrage qui sera établi au préalable par le personnel du syndicat.

**Après avoir eu lecture du projet de statuts modifiés du SICTEUB, le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** le projet de modification statutaire pour le syndicat tel qu'annexé à la présente délibération afin qu'il soit soumis aux communes membres en vue de son approbation à la majorité qualifiée

**CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération et notamment de sa notification à chaque maire des communes membres ou Président de communauté d'agglomération afin de soumission de la modification statutaire au conseil municipal ou communautaire

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
A Asnières sur Oise, le 14/11/2019  
Le Président

